

RÉGION NEUCHÂTEL LITTORAL

Aux représentant-e-s des médias

Le Prix Culture et Sport 2020 de la Région Neuchâtel Littoral est lancé : candidatures à déposer avant le 1^{er} mars

25'000 francs pour soutenir des projets d'envergure supra-communale

Les treize communes regroupées au sein de la nouvelle Région Neuchâtel Littoral (RNL) lancent un appel à candidatures pour l'obtention du Prix Culture et Sport 2020. Les organisatrices ou organisateurs d'événements intéressés peuvent déposer leur dossier avant le 1^{er} mars. Doté d'un montant maximum de 25'000 francs, ce prix récompensera un ou des projets d'envergure supra-communale. Il s'inscrit dans le prolongement de la création de la Région Neuchâtel Littoral, qui a succédé à la Communauté urbaine du Littoral (Comul) et dont l'un des objectifs vise précisément à stimuler les collaborations intercommunales.

A nouvelle région, nouveau prix : la constitution, en juin 2019, de la Région Neuchâtel Littoral, qui réunit 13 communes sur un vaste espace de 88'000 habitant-e-s, va de pair avec le lancement, cette fin d'année, d'un nouveau Prix Culture et Sport. Doté d'un montant maximum de 25'000 francs, il a pour but de soutenir des projets culturels ou sportifs de nature événementielle, tout en encourageant la coordination et les collaborations entre les différentes communes de la RNL.

« Ce prix s'inscrit parfaitement dans la nouvelle dynamique que nous souhaitons insuffler à travers l'Accord de positionnement stratégique Neuchâtel Littoral », relève Anne Kaufmann, conseillère communale de Corcelles-Cormondrèche et présidente de la commission Culture-Sports-Loisirs-Tourisme de la RNL. *« Notre région s'engage en effet à stimuler les collaborations entre communes, ainsi qu'avec d'autres partenaires publics et privés, pour promouvoir et développer nos atouts ».*

La Région Neuchâtel Littoral succédera au 1^{er} janvier prochain à la Comul, ou Communauté urbaine du Littoral, qui avait initié le prix Comul en 2015. Le Prix Culture et Sport en prend donc logiquement le relais. Il est financé par une contribution des communes en fonction de leur population.

Les candidatures doivent être déposées **avant le 1^{er} mars 2020**. Les projets, à but non lucratif, doivent être réalisés sur le territoire d'au moins une des communes de la Région et présenter une dynamique supra-communale. A préciser encore que leur organisatrice ou organisateur, qui peut être une personne, une association ou tout autre type d'organisation collective, doit être installé-e dans l'une des 13 communes membres. Le prix peut être partagé entre 2 ou 3 lauréat-e-s. Il sera décerné dans le courant du premier trimestre 2020.

Tous les dossiers à l'appui des demandes doivent être adressés à l'adresse suivante: Prix.RNL-SC@ne.ch avant le 1^{er} mars 2020. Le formulaire d'inscription au prix est à disposition sur le site internet de chaque commune membre de la Région Neuchâtel Littoral.

Neuchâtel, le 3 décembre 2019

Région Neuchâtel Littoral

Renseignements complémentaires:

Anne Kaufmann, conseillère communale, présidente de la commission Culture-Sports-Loisirs-Tourisme, anne.kaufmann@ne.ch, tel : 032 886 53 00